



Observatoire pour la Biodiversité
et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest



Observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO)

Terme de Référence pour l'élaboration d'une stratégie de
renforcement des capacités et son plan d'action dans le cadre
du Projet CEBIO-Eco/AO

Décembre 2024



1- Contexte et justification

L’Afrique de l’Ouest abrite une biodiversité importante, avec des écosystèmes variés tels que les forêts tropicales, les savanes, les zones humides et les écosystèmes marins et côtiers. Ces écosystèmes fournissent des services écosystémiques essentiels, dont dépendent des millions de personnes pour leur survie, tout en jouant un rôle clé dans la résilience face aux impacts du changement climatique. Cependant, la biodiversité en Afrique de l’Ouest est aujourd’hui gravement menacée par la déforestation, la surpêche, l’urbanisation rapide, l’exploitation non durable des ressources naturelles, ainsi que les effets du changement climatique qui ont accéléré la dégradation rapide des habitats et des populations de plusieurs espèces menacées. Ces pressions, combinées à une gestion insuffisamment coordonnée des écosystèmes et à des capacités institutionnelles limitées, compromettent gravement la durabilité des services écosystémiques de la région.

La gestion durable des ressources des écosystèmes nécessite des politiques de conservation et valorisation de la biodiversité fondée sur les connaissances, la concertation et la coordination au niveau régional. L’élaboration de politiques nationales et sous régionales cohérentes et adaptées dépend de la disponibilité d’informations fiables, exhaustives et précises afin de faciliter la prise de décision et de contribuer à la transparence et à la redevabilité.

Cependant, la production et l’utilisation d’informations scientifiques sur les écosystèmes africains souffrent encore des limites suivantes : (I) la recherche est encore principalement menée dans le Nord, sans véritable renforcement des capacités des centres de recherche dans le Sud, (ii) les quelques centres d’excellence africains existants sont fragiles et nécessitent des investissements matériels et humains pour produire de meilleures informations, et (iii) les connaissances produites ne sont pas suffisamment partagées au sein de la communauté scientifique, des praticiens et des décideurs politiques. Ainsi, les principaux défis pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers sont le développement des compétences, la collecte, la mise en réseau et l’accessibilité des données pour faciliter la prise de décision, et enfin la sensibilisation et la diffusion de l’information scientifique auprès du public et des décideurs politiques.

C’est l’ambition de l’Observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l’Ouest (OBAPAO) initiative mise en place dans le cadre du Programme BIOPAMA/IUCN, en collaboration avec le Centre Commun de Recherche (CCR) de la Commission européenne et l’UNEP-WCMC). L’UEMOA est l’hôte institutionnelle de l’OBAPAO qui est hébergé par le Centre de Suivi Écologique (CSE), chef de file du Consortium qui en est l’hôte technique. Les autres membres du Consortium sont : le Réseau des Aires Marines Protégées d’Afrique de l’Ouest (RAMPAO), l’Université du Ghana, Regional Marine Center (RMC) et le centre régional AGRYHMET (CRA).

Pour pérenniser les acquis de l’OBAPAO, l’Union Européenne appuie la mise en place du Centre d’excellence pour la biodiversité et les écosystèmes en Afrique de l’Ouest (CEBio-Eco/AO) mis en œuvre par le consortium de 2024 à 2027. L’objectif global du projet est de veiller à ce que les forêts, la biodiversité et les écosystèmes marins d’Afrique de l’Ouest soient gérés de manière durable et continuent à fournir des services écosystémiques et à contribuer au bien-

être des populations, en fournissant des informations améliorées, régulières et actualisées pour une prise de décision éclairée. Il couvre l'ensemble des pays de la région ouest-africaine (États membres de la CEDEAO et Mauritanie). Les principaux partenaires de mise en œuvre sont le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR, partenaire de coordination des trois centres d'excellence sur la Biodiversité en Afrique subsaharienne) et le Consortium chargé de la mise en œuvre du projet en Afrique de l'Ouest ainsi que le RACEGAP (Réseau Africain de Coaches pour l'Efficacité de Gestion des Aires Protégées) partenaire chargé d'appuyer le processus relatif à l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées.

Par ailleurs, à la suite de l'appel à candidature de la Convention sur la Diversité biologique (CDB) en 2023 suivant la décision de la COP15/81 pour sélectionner les institutions devant abriter les centres sous régionaux de coopération scientifique et technique de la CDB, le Consortium OBAOAO à travers le CSE a été sélectionné pour abriter celui de l'Afrique de l'Ouest. Le mandat est d'appuyer les quinze (15) pays de l'Afrique de l'Ouest en matière de coopération scientifique et technique pour la mise en œuvre du cadre mondial pour la Biodiversité – Kunming Montréal (GBF-KM). Ainsi, l'objectif général du mécanisme est de promouvoir et de faciliter, en fonction de la demande, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie entre les États parties, et de permettre aux parties et aux organisations concernées d'utiliser efficacement la science, la technologie et l'innovation pour soutenir la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal². Ainsi, le projet CEBio-Eco/AO repose sur plusieurs axes clés pour renforcer les capacités des acteurs locaux, nationaux et régionaux et améliorer la gestion des écosystèmes à long terme. Il s'aligne également sur les engagements internationaux tels que la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, tout en veillant sur la cohérence et l'harmonisation des outils de gestion, les meilleures pratiques et les instruments juridiques/institutionnels ainsi que les politiques nationales et régionales.

Pour atteindre les résultats attendus, le projet est structuré en plusieurs composantes, dont la composante 3 est mise en œuvre par le Secrétariat du Réseau régional des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO). Cette composante est dédiée spécifiquement au renforcement des capacités et vise à doter les acteurs de la région des outils et des connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées, mieux coordonner leurs efforts et promouvoir la gestion durable de la Biodiversité et des ressources naturelles.

Les activités de renforcement des capacités couvriront un éventail large, relatives notamment à :

- La mise en œuvre des Conventions internationales relatives à la Biodiversité notamment la CDB, et accords régionaux ;
- L'utilisation des outils d'évaluation de l'efficacité de gestion et de gouvernance des aires protégées ;

¹ [15/8. Capacity-building and development and technical and scientific cooperation](#)

² [TSC Mechanism](#)

- La Collecte, le traitement et la valorisation des données et informations ainsi qu'à l'utilisation des plateformes de l'OBAPAO ;
- La production d'information d'aide à la prise de décision,
- Au Renforcement des capacités institutionnelles et techniques ;
- La lutte contre la criminalité environnementale.

Cet éventail large d'activités vise à toucher tous les acteurs clés des différents secteurs de la biodiversité notamment la conservation de la biodiversité, y compris les chercheurs, les communautés locales, les gestionnaires d'aires protégées, forêts, pêcheries, ainsi que les décideurs politiques. L'objectif est de fournir à chacun d'entre eux les outils et compétences nécessaires pour assurer une gestion durable et résiliente des écosystèmes de la région. Le document stratégique qui en résultera constituera une feuille de route opérationnelle pour les cinq prochaines années (2025 - 2029).

2- Objectif de l'étude :

L'objectif principal de cette étude est d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités et un plan d'actions pour les cinq prochaines années, en tenant compte des besoins spécifiques des acteurs de la conservation de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes naturels en Afrique de l'Ouest. Plus précisément, cette étude vise à :

- Évaluer les besoins en renforcement des capacités des parties prenantes clés (gestionnaires d'aires protégées, forêts, chercheurs, décideurs politiques, communautés locales) pour la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et la résilience face aux impacts du changement climatique.
- Proposer une stratégie pour combler les lacunes identifiées, en intégrant des actions de formation, de renforcement de capacité stratégique et opérationnelle et/ou institutionnel, et la mise en place de mécanismes de gouvernance et de coordination entre les acteurs régionaux, en accord avec les conventions internationales (CDB, Ramsar, CITES, ODD) et les accords institutionnels régionaux.
- Développer un plan d'action détaillé avec des interventions concrètes, définissant les priorités, les étapes clés, et les ressources nécessaires pour renforcer les capacités humaines, institutionnelles et techniques des acteurs de la conservation de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes en Afrique de l'Ouest.
- Assurer une validation participative de la stratégie avec les parties prenantes, afin de garantir que les recommandations proposées sont adaptées aux besoins locaux et régionaux, et qu'elles contribuent efficacement à une gestion durable et inclusive des écosystèmes.

3- Résultats attendus :

À l'issue de cette étude, les résultats suivants sont attendus :

- Un diagnostic approfondi des besoins en renforcement des capacités, détaillant les

lacunes spécifiques capacité techniques, stratégiques des institutions impliquées dans la gestion des aires protégées, la biodiversité, forêts et écosystèmes naturels en Afrique de l'Ouest. Ce diagnostic mettra clairement en lumière les besoins spécifiques des gestionnaires d'aires protégées, des décideurs politiques, des chercheurs et des communautés locales.

- Un document de stratégie de renforcement des capacités, structuré autour des besoins identifiés et proposant des interventions précises telles que des formations, des mécanismes de gouvernance améliorés, et des outils de gestion adaptés. Cette stratégie tiendra compte des engagements régionaux et internationaux, notamment les conventions internationales (CDB, Ramsar, CITES) et les cadres comme les ODD et la Convention d'Abidjan, pour garantir une harmonisation avec les objectifs globaux de conservation et de développement durable.
- Un plan d'actions détaillé et opérationnel, comprenant un calendrier de mise en œuvre des interventions, l'identification des ressources humaines, techniques et financières nécessaires, ainsi que des indicateurs clairs de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact et la durabilité des actions proposées.
- Un processus de validation participatif, impliquant les acteurs locaux, régionaux et internationaux à travers des consultations et des ateliers. Ce processus garantira l'adhésion et l'appropriation des résultats par les parties prenantes, facilitant ainsi la mise en œuvre efficace des recommandations et la pérennité des interventions sur le terrain.

4- Spécifications techniques de la mission

La mission consistera à développer une stratégie de renforcement des capacités et un plan d'action opérationnel dans le cadre du projet CEBio-Eco/AO. L'objectif est de fournir une planification détaillée sur cinq ans permettant d'améliorer les compétences et les moyens des acteurs clés de la gestion des écosystèmes et de la biodiversité en Afrique de l'Ouest. Cette mission devra s'appuyer sur les dispositifs et mécanismes régionaux existant pour faciliter la mobilisation des données auprès des parties prenantes pertinentes impliquées dans la conservation de la biodiversité, la gestion des écosystèmes, aires protégées et forêts. Elle utilisera une méthodologie claire soutenue pour une évaluation approfondie des besoins en renforcement des capacités des gestionnaires d'aires protégées, des décideurs politiques, des chercheurs et des communautés locales, en lien avec les engagements internationaux tels que la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le consultant sera chargé de mener une analyse des besoins par le biais de consultations avec les parties prenantes et d'une revue documentaire des stratégies et rapports existants. Cette évaluation des lacunes permettra de cartographier les compétences nécessaires et de déterminer les obstacles à une gestion efficace de la biodiversité. Une attention particulière sera portée à l'identification des besoins spécifiques de chaque groupe d'acteurs et à la formulation de solutions adaptées pour combler ces lacunes.

Sur la base des résultats de l'analyse, le consultant devra développer une stratégie de renforcement des capacités, alignée avec les priorités internationales et régionales, tout en proposant des actions concrètes. La stratégie devra inclure des interventions ciblées pour améliorer les compétences techniques, renforcer la coordination interinstitutionnelle et promouvoir l'utilisation d'outils modernes pour l'évaluation de la biodiversité. Le consultant devra également élaborer un plan d'action détaillé, avec un calendrier de mise en œuvre et une estimation des ressources nécessaires pour chaque activité. Ce plan devra définir les interventions prioritaires, les partenaires clés, les objectifs de renforcement des capacités à court et moyen terme, ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés.

Enfin, le consultant facilitera un processus de validation participatif, en organisant des ateliers régionaux impliquant les parties prenantes pour valider et ajuster la stratégie et le plan d'action. Ce processus permettra d'assurer une appropriation locale et régionale des recommandations et de garantir que les besoins réels des acteurs sont pris en compte dans la stratégie finale. Le livrable principal sera un document de stratégie validé, accompagné d'un plan d'action opérationnel, prêt à être mis en œuvre et à soutenir la gestion durable des écosystèmes en Afrique de l'Ouest.

5- Étapes de la consultation

Les étapes de la consultation pour l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités et son plan d'action dans le cadre du projet CEBio-Eco/AO et du centre de coopération scientifique et technique de la CDB (CST-CDB) se dérouleront de manière progressive et coordonnée :

- La première étape consiste en une revue documentaire approfondie pour examiner les rapports, études et politiques existants relatifs à la gestion des écosystèmes et au renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest. Cette analyse préliminaire servira à poser les bases méthodologiques et à élaborer les outils nécessaires (questionnaires, guides d'entretien) pour les consultations.
- La deuxième étape consiste à organiser des consultations avec les parties prenantes clés, y compris les gestionnaires d'aires protégées, les décideurs politiques, les chercheurs et les communautés locales. Ces consultations, sous forme d'entretiens individuels, de groupes de discussion et d'ateliers participatifs, permettront de recueillir des informations directes sur les lacunes en termes de compétences, d'outils et de ressources. À ce stade, il est crucial d'identifier les besoins spécifiques à court et long terme des acteurs concernés.
- Ensuite, lors de la troisième étape, les résultats des consultations seront analysés pour synthétiser les besoins identifiés et formuler des recommandations concrètes. Un rapport de diagnostic sera élaboré, présentant les priorités en matière de compétences à renforcer et d'outils à déployer.
- Enfin, la dernière étape consistera à développer la stratégie de renforcement des capacités et son plan d'action détaillé, incluant un calendrier de mise en œuvre, les ressources nécessaires et les indicateurs de suivi. Ce document sera ensuite validé lors

d'un atelier avec les parties prenantes, afin de garantir que les recommandations répondent aux réalités locales et régionales.

6- Livrables attendus

Les livrables attendus de la mission d'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités et son plan d'action dans le cadre du projet CEBio-Eco/AO et du CCST-CDB sont les suivants :

- Rapport de diagnostic des besoins en renforcement des capacités : ce rapport détaillera les résultats de l'analyse des besoins réalisée auprès des parties prenantes. Il identifiera les lacunes en termes de compétences, d'outils et de ressources chez les gestionnaires d'aires protégées, les décideurs politiques, les chercheurs et les communautés locales.
- Stratégie de renforcement des capacités : document décrivant la stratégie globale pour combler les lacunes identifiées en matière de renforcement des capacités. Cette stratégie sera alignée avec les engagements régionaux et internationaux (CBD, ODD) et proposera des actions concrètes pour développer les compétences techniques et institutionnelles des acteurs.
- Plan d'action détaillé : un plan d'action pratique et opérationnel, incluant les priorités d'intervention, un calendrier de mise en œuvre, les ressources nécessaires, et des indicateurs de suivi pour évaluer l'impact des actions proposées. Ce plan détaillera les étapes à suivre pour renforcer les capacités des acteurs au cours des cinq prochaines années.
- Rapports des consultations avec les parties prenantes : documentation des consultations menées avec les acteurs clés (entretiens, ateliers, groupes de discussion), incluant les résultats et les recommandations recueillies auprès des gestionnaires d'aires protégées, décideurs, chercheurs et communautés locales.
- Rapport final de validation : ce document présentera les retours des parties prenantes par suite de l'atelier de validation de la stratégie et du plan d'action, ainsi que les ajustements apportés au document final. Il inclura également le rapport de l'atelier de validation.

7- Tâches principales

Les tâches principales de la consultation pour l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités et son plan d'action dans le cadre du projet CEBio-Eco/AO et du CCST-CDB incluent plusieurs étapes clés :

- Tout d'abord, une revue documentaire approfondie sera réalisée pour analyser les rapports, études et politiques existants concernant la gestion des écosystèmes et de la biodiversité en Afrique de l'Ouest. Cette analyse permettra de comprendre les

initiatives actuelles et de collecter des données secondaires pour établir une base de référence.

- Ensuite, des outils de consultation seront développés, tels que des questionnaires et des guides d'entretien, afin de mener efficacement les consultations auprès des parties prenantes. Ces consultations seront organisées sous forme d'entretiens individuels et d'ateliers participatifs avec les gestionnaires d'aires protégées, les décideurs politiques, les chercheurs et les représentants des communautés locales. Les résultats de ces consultations seront ensuite analysés pour identifier les besoins en renforcement des capacités, les lacunes et les priorités à combler. Un rapport de diagnostic sera rédigé pour synthétiser ces conclusions.
- Par la suite, une stratégie de renforcement des capacités sera élaborée, alignée avec les priorités régionales et les engagements internationaux tels que la CBD et les ODD. Un plan d'action détaillé sera également développé, avec des recommandations spécifiques, un calendrier de mise en œuvre, des ressources nécessaires et des indicateurs de suivi pour évaluer l'impact des actions proposées. Un atelier de validation sera organisé pour discuter et valider la stratégie et le plan d'action avec les parties prenantes, en prenant en compte leurs retours.
- Enfin, le document final, comprenant la stratégie de renforcement des capacités et le plan d'action opérationnel, sera produit et livré, prêt à être mis en œuvre. Ces tâches garantiront que la stratégie est bien adaptée aux besoins locaux et validée par l'ensemble des acteurs concernés.

8- Profil du consultant / ou cabinet

Le cabinet ou consultant sélectionné pour cette mission devra répondre aux critères suivants afin de garantir l'efficacité et la qualité de l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités et du plan d'action dans le cadre du projet CEBio-Eco/AO et du CCST-CDB :

- Expertise en gestion de la biodiversité et des écosystèmes : avoir une expérience intensive d'au moins 10 ans dans la gestion des ressources naturelles, foresterie, biodiversité, aire protégée de préférence en particulier en Afrique de l'Ouest. Une connaissance approfondie des différentes écorégions de l'Afrique de l'Ouest.
- Expérience en renforcement des capacités : avoir une expérience prouvée dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de renforcement des capacités, incluant la formation des acteurs locaux, le développement de compétences institutionnelles et le transfert de connaissances dans le cadre de projets environnementaux.
- Instruments et mécanismes internationaux et régionaux relatifs à la biodiversité : avoir une bonne connaissance des engagements internationaux (Convention sur la diversité biologique (CBD), Objectif de Développement Durable (ODD) et Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal).

- Expérience dans la facilitation de consultations multi-acteurs : avoir des compétences avérées en gestion de processus participatifs et en animation de consultations avec des parties prenantes diverses (gestionnaires d'aires protégées, décideurs politiques, chercheurs, communautés locales).
- Compétences en analyse et développement de stratégies : être capable de collecter et analyser des données complexes provenant de sources variées (documents, consultations, entretiens) et de les synthétiser pour élaborer une stratégie cohérente et un plan d'action réaliste.
- Compétences en suivi-évaluation : être en mesure de définir des indicateurs de performance et des mécanismes de suivi-évaluation pour mesurer l'impact des actions de renforcement des capacités mises en œuvre.
- Compétences en communication écrite et oral : Le consultant devra produire des rapports de haute qualité et animer des ateliers de validation. Une maîtrise parfaite du français et de l'anglais sont nécessaires.
- Capacité à travailler dans un contexte multiculturel : avoir de l'expérience dans le travail avec des équipes et des partenaires diversifiés dans des contextes multiculturels, notamment en Afrique.

9- Offre financière et conditions de paiement

L'offre financière pour la mission d'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités et son plan d'action dans le cadre du projet CEBio-Eco/AO se présente de la manière suivante :

- Les honoraires du consultant principal couvrent l'ensemble des activités, incluant la préparation, les consultations, l'analyse des besoins, la rédaction de la stratégie et la validation finale avec les parties prenantes. Le taux journalier et le nombre de jours travaillés seront précisés en fonction de l'ampleur de la mission.
- Les frais logistiques incluent les déplacements pour les consultations et ateliers régionaux, l'hébergement, les per diems si nécessaire, ainsi que la location de salles pour les ateliers de validation. Les montants correspondants à ces éléments seront estimés en fonction des lieux de déplacement et de la durée des événements.
- Les frais de production des livrables comprennent la rédaction, la conception et la soumission des rapports finaux, y compris la stratégie et le plan d'action.
- Les frais de gestion et divers couvriront la communication, la coordination et les aspects administratifs liés à la mission.

Le montant total de l'offre financière regroupera ces différents éléments et sera ajusté en fonction des besoins spécifiques du projet. Concernant les conditions de paiement, il est proposé :

- Un premier versement de 30% à la signature du contrat.

- Un deuxième versement de 40% après la soumission du rapport de diagnostic des besoins.
- Un troisième versement de 30% à la livraison et validation des livrables finaux, incluant la stratégie et le plan d'action en français et en anglais.

10- Durée de la mission

La durée de la mission est estimée à 45HJ, à compter de la date de signature du contrat. Cette période inclut les phases d'évaluation des besoins, de consultations avec les parties prenantes, la revue documentaire, l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités et du plan d'action, ainsi que l'organisation des ateliers de validation. Le calendrier détaillé sera ajusté en fonction des besoins spécifiques identifiés au cours de la mission et des retours des parties prenantes.

11- Dépôt des dossiers

Pour soumettre votre candidature pour la mission d'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités et son plan d'action dans le cadre du projet CEBio-Eco/AO, vous devez préparer deux documents principaux :

- Offre technique. L'offre technique doit inclure une présentation claire de votre compréhension du projet, la méthodologie que vous comptez adopter, un plan de travail détaillé avec les étapes clés, un calendrier des livrables, ainsi que les qualifications des membres de votre équipe ou de vous-même en tant que consultant principal.
- Offre financière. L'offre financière doit détailler les honoraires (taux journalier et nombre de jours prévus), les frais logistiques (comme les déplacements et hébergements) ainsi que les coûts de production des livrables, tout en incluant des conditions de paiement.
- Références : Vous devrez également fournir des documents complémentaires tels que les CV des consultants, des exemples de projets similaires.

Une fois ces documents prêts, vous devrez les soumettre :

- Format PDF
- Veillez à bien structurer vos documents, en soumettant les offres technique et financière dans des fichiers séparés.
- L'envoi doit se faire par voie électronique à l'adresse : secretariat@rampao.org
- Utilisez un objet de courriel clair, tel que "**Candidature - Mission CEBio-Eco/AO - Stratégie de renforcement des capacités + Plan d'actions**", pour faciliter l'identification de votre dossier.
- Respecter la date limite de soumission, fixée au 15 janvier 2025 à 12h00 GMT.